

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 598 portant augmentation des salaires du personnel auxiliaire indigène.

n° 598

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
4 septembre 1941

Numéro JO  
n° 538 du 30/09/1941

Date du numéro  
30 septembre 1941

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1811, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu la décision du 17 mars 1938 relative au statut du personnel auxiliaire ensemble les textes l'ayant modifiée ou complétée

**Vu** les propositions des chefs de service et le procès-verbal de la Commission réunie à cet effet.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Les salaires mensuels des auxiliaires indigènes ci-après désignés sont portés, pour compter du 1er juillet 1941, à : A) Travaux publics. Abdillahi Fourreh, électricien. 600 » Yaya Ouguelle, peintre 400 » Ali Obsie. peintre 300 » Saïd Nacer. maçon 700 » Ali Mohamed, contremaître menuisier 1.500 » Mohamed Awad, menuisier... 675 » B) Finances. Ali Farah 850 » C) Trésor. Ibrahim Saleh 1.200 » Abdou Saad 1.000 » Mohamed Aref 900 » D) Gouvevnement. Mohamed 709 » E) Gens de scvvice. Mme Fanny 500 » Elmi Kamed 500 » Askar 350 » Houssein Ali 300 » Hassan 350 » F) Douanes. Angelo 1.200 » Aiche Houssein 1.150 » Abdoul Karim 1.000 » Ismaïl Hersi 800 » Abdallah Othman 750 » Ahmed Abdallah 750 » Hassan 500 » G) Cercle. Saïd Ali Cassim 1.400 » Zeid Ali 1.050 » H) Hôpital. Ali Ahmed 290 » Ahmed Ibrahim 330 » I) P. T. T. Pierre Issa 1.000 » Abdi Dembil 850 » Houssein 950 » Ared Farah 400 » Nassib Abdi 500 » J) Enregistrement. Yacin 1.250 » K) Enseignement. Djama 900 » Robleh Farah 900 » L) Police. Ingrida Youssouf 700 » M) Sûreté. Moussa Hassen 700 » Houssein Gouled 400 » Ahmed Ibrahim 100 » Aboubakcr 100 » N ) Travaille. Ali 700 » ( ) Service zoutechnique. Angelo 450 » Ahmed 500 »

#### Art. 2

Une gratification une fois payée de 250 francs est attribuée au chauffeur auxiliaire des travaux publics Haitam Bedani.

#### Art. 3

— La présente décision sera en registrée communiquée et publiée par tout où besoin sera.

---

**NOUAILHETAS.**